

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,  
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE  
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS  
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

**Absents** : M. SIMONNET

**Secrétaire de séance** : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5  
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-5

OBJET**RAPPORT ANNUEL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE  
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - ANNÉE 2021**

Madame le Maire explique qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général  
des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération  
intercommunale doit établir chaque année un rapport retraçant l'activité de  
l'établissement. Ce rapport doit être adressé aux Maires des communes membres de  
l'établissement et faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Madame le Maire informe que les 5 Etablissements Publics de Coopération  
Intercommunale suivants ont adressé leur rapport d'activité :

- Syndicat Intercommunal d'Energie des Yvelines (SEY)
- Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (S.I.M.A.D.)
- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye
- Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Déchets de Saint-Germain-en-Laye

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20221214-22-6-5-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

➤ Syndicat Intercommunal du Château de Monte-Cristo

Madame le Maire donne la parole aux délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants pour commenter les rapports d'activité 2021, dont une synthèse a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour :

- Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) – rapport de Madame BUSQUET
- Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (S.I.M.A.D.) – rapport de Madame le Maire
- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye - rapport de Monsieur GALPIN
- Syndicat Intercommunal pour la gestion de la piscine de Saint-Germain-en-Laye – rapport de Monsieur PRACA
- Syndicat Intercommunal du Château de Monte-Cristo – rapport de Monsieur AMADEI

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 5 décembre 2022,

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** de la présentation de ces rapports.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD